



ADDITIF 1 N° 00250 /A/CRCE/SG/SIGAMP/CA/UAO DU 29 JUL 2026 AU DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°00203/AONR/CRCE/CIPM/2026 DU 1^{er} JUILLET 2026 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET AU
CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE REGIONALE EN TERRE, EVODOULA
- NKOLPOBLO - VOA II - AKOK - LOBO (28 KM) AVEC TRAITEMENT AUX PRODUITS STABILISANTS

Le Président du Conseil Régional du Centre communique :

Le Dossier d'Appel d'Offres est modifié ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT.

Au lieu de :

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution soumission timbrée, datée et signée ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ou alors la décision de catégorisation ;
- Note technique (strictement inférieure) < 60/80.

Lire plutôt :

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission l'ouverture des plis) ;
- Non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ou alors la décision de catégorisation A, B ou C des marchés de maîtrise d'œuvre du sous-secteur « routes » ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales daté et signée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière.
- Note technique (strictement inférieure) < 60/80.

PIECE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Au lieu de :

Clauses du RPC	Données Particulières
13.	Documents constituant l'offre
13.1	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre conforme aux dispositions du Dossier de Consultation. Les offres seront présentées dans trois plis fermés et scellés, comprenant respectivement : Enveloppe A – Volume I : Pièces administratives Le dossier administratif contiendra les pièces ci-après visées dans le RGC : 1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1500 FCFA et signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ; 2. L'original du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, d'une durée de validité de 120 jours et d'un montant de huit cent dix mille (810 000) francs CFA, timbré, acquitté à la main, et assorti d'un récépissé de la CDEC conformément aux dispositions de la circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics ; 3. L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ; 4. Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ; 5. L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ; 6. L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ; 7. Le registre du commerce ; 8. L'attestation de domiciliation bancaire ; 9. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de deux cent (200 000) francs CFA ; 10. L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ; 11. L'attestation de conformité sociale délivrée par la CNPS ; 12. la charte d'Intégrité ; 13. la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter les pièces ci-dessus à l'exception de a, b, c, d, g et h étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.
26.1	Evaluation des Bureaux d'Etudes Les critères d'évaluation des offres porteront sur la note technique et la note financière. L'évaluation des offres sera faite de la manière suivante : 1. Critères éliminatoires – Absence de la caution soumission timbrée, datée et signée ; – Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ; – Absence de l'attestation de catégorisation ou alors la décision de catégorisation ;

DS

	– Note technique (strictement inférieure) < 60/80. 2. Critères essentiels – Méthodologie proposée et son adéquation avec les termes de référence. 10 points ; – Qualification et compétence des experts, 65 points ; – Moyens matériels, 5 points Total : 80 points
--	---

Lire plutôt :

Clauses du RPC	Données Particulières
13.	Documents constituant l'offre
13.1	Le dossier administratif contiendra les pièces ci-après visées dans le RGC : 1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1500 FCFA et signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ; 2. L'original du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, d'une durée de validité de 120 jours et d'un montant de huit cent dix mille (810 000) francs CFA, timbré, acquitté à la main, et assorti d'un récépissé de la CDEC conformément aux dispositions de la circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics ; 3. La décision de catégorisation ou l'attestation de catégorisation A, B ou C des marchés de maîtrise d'œuvre du sous-secteur « routes ». En cas de groupement, l'un des membres doit obligatoirement être de la catégorie A, B ou C ; 4. L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ; 5. Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ; 6. L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ; 7. L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ; 8. Le registre du commerce ; 9. L'attestation de domiciliation bancaire ; 10. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de deux cent (200 000) francs CFA ; 11. L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ; 12. L'attestation de conformité sociale délivrée par la CNPS ; 13. la charte d'Intégrité ; 14. la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter les pièces ci-dessus à l'exception de 1, 2, 4, 5, 9 et 10 étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.
26.1	Les critères d'évaluation des offres porteront sur la note technique et la note financière. L'évaluation des offres sera faite de la manière suivante : 1. Critères éliminatoires

	- Absence de la caution de soumission l'ouverture des plis) ; - Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ; - Absence de l'attestation de catégorisation ou alors la décision de catégorisation A, B ou C des marchés de maîtrise d'œuvre du sous-secteur « routes » ; - Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales daté et signée ; - Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; - Absence d'un élément de l'offre financière. - Note technique (strictement inférieure) < 60/80. 2. Critères essentiels - Méthodologie proposée et son adéquation avec les termes de référence. 10 points ; - Qualification et compétence des experts, 65 points ; - Moyens matériels, 5 points Total : 80 points
--	---

KS Le reste sans changement.

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/CRCE ;
- SIGAMP/CRCE ;
- Affichage

Le Président du Conseil Régional du Centre,



Esimi Evouana

6